



COMITÉ DU DÉVELOPPEMENT

COMITÉ MINISTÉRIEL CONJOINT

DES

CONSEILS DES GOUVERNEURS DE LA BANQUE ET DU FONDS

SUR LE

TRANSFERT DE RESSOURCES RÉELLES AUX PAYS EN DÉVELOPPEMENT

1818 H Street, N.W., Washington, D.C. 20433

Telephone: (202) 458-0388



Washington, 21 avril 2018

1. Le Comité du développement s'est réuni aujourd'hui, 21 avril, à Washington.
2. Nous nous félicitons des mesures fondamentales négociées dans le cadre de la proposition d'augmentation du capital, qui permettront au Groupe de la Banque mondiale d'atteindre plus efficacement les résultats escomptés au plan du développement d'une manière financièrement viable. Nous constatons que le Groupe s'est doté d'une stratégie ambitieuse pour contribuer à la réalisation du Programme de développement à l'horizon 2030, et qu'il est déterminé à apporter les changements nécessaires à son cadre opérationnel et à mettre en œuvre les réformes qui s'imposent pour améliorer son efficacité et concrétiser ainsi sa Vision d'avenir. Nous constatons aussi que le Groupe de la Banque mondiale doit renforcer sa capacité financière afin de répondre aux aspirations de ses actionnaires, mobiliser des capitaux à l'échelle voulue et relever les défis que pose le développement sur le plan mondial.
3. Nous accueillons avec satisfaction le rapport d'avancement de la mise en œuvre de la Vision d'avenir, ainsi que les indicateurs définis pour mesurer les progrès accomplis et les efforts déployés sans relâche dans le but de devenir une banque meilleure et plus robuste. Nous reconnaissons l'importance de rester mobilisés aux côtés de l'ensemble de nos clients, tout en continuant à veiller à ce que les ressources du Groupe de la Banque mondiale soient déployées stratégiquement de manière à répondre aux besoins du monde et des clients, et qu'elles soient orientées vers les régions qui ont le plus besoin de financements. Les échanges avec les actionnaires au sujet de la Vision d'avenir ont confirmé sans équivoque le rôle du Groupe de la Banque mondiale comme chef de file de l'action de développement. Nous réaffirmons notre engagement en faveur du double objectif d'élimination de l'extrême pauvreté et de promotion d'une prospérité partagée, ainsi que des quatre grandes priorités établies dans le cadre de notre Vision d'avenir, à savoir : i) maintenir une présence dans tous les pays clients ; ii) assumer le rôle de chef de file dans la mise en œuvre du programme d'action sur les biens publics mondiaux ; iii) mobiliser des capitaux et créer des marchés ; et iv) améliorer continuellement l'efficacité et le modèle opérationnel du Groupe.
4. Nous nous félicitons de l'issue heureuse des négociations relatives à l'enveloppe financière et au train de mesures proposés dans le rapport sur un Financement stable pour le développement durable. L'enveloppe financière comprend des augmentations générales et sélectives du capital souscrit d'un montant de 13 milliards de dollars, dont 7,5 milliards de dollars au profit de la BIRD et 5,5 milliards de dollars pour l'IFC. Elle prévoit également une augmentation du capital callable de la BIRD. Les réformes fondamentales proposées sur les plans institutionnel et financier sont porteuses de transformations profondes. Elles incluent des mesures visant à améliorer l'efficacité interne et accroître les ressources du Groupe de la Banque mondiale, et une augmentation de capital pour soutenir l'objectif d'un Groupe financièrement viable et efficace. Nous espérons que les engagements pris dans le cadre de ce train de mesures et la mise en œuvre de la Vision d'avenir feront l'objet d'un suivi régulier et de rapports établis

d'une manière intégrée, et seront évalués par des entités indépendantes au bout de cinq ans. Nous demandons que les budgets du Conseil et de la haute direction, y compris leurs salaires, soient examinés par les organes compétents afin de définir éventuellement des mesures additionnelles de réduction des coûts pour apporter une contribution significative à l'enveloppe financière.

5. Nous saluons le Rapport d'examen de la répartition du capital et accueillons favorablement ses recommandations. L'augmentation sélective du capital (ASC) recommandée pour la BIRD va permettre de rééquilibrer la répartition du capital et réduire la sous-représentation extrême de certains groupes tout en poursuivant la réforme de la voix et la participation en plusieurs étapes gérables, tandis que celle recommandée pour l'IFC va donner lieu à un alignement plus étroit des droits de vote entre les institutions du Groupe de la Banque mondiale et contribuer à accroître le capital de la Société.
6. Nous apprécions l'intense mobilisation du Conseil et de la Direction en faveur du nouveau train de mesures concernant l'enveloppe financière, la répartition du capital et les dispositifs institutionnels du Groupe. Nous leur demandons de soumettre aux Gouverneurs des projets de résolution d'ici fin juin pour approbation avant les Assemblées annuelles 2018.
7. Comme convenu par les Gouverneurs en 2010, le prochain examen quinquennal de la répartition du capital se déroulera en 2020. Cet examen sera l'occasion de revoir la question de la sous-représentation par rapport à la nouvelle répartition du capital établie à partir de la Formule dynamique de la BIRD, ainsi que d'autres questions soulevées dans les principes d'examen de la répartition du capital adoptés à Lima, y compris les droits et responsabilités des actionnaires. Il sera aussi l'occasion de réfléchir plus avant à la méthodologie de répartition du capital de l'IFC.
8. Le programme de réforme de la répartition du capital a été préparé dans un contexte marqué par un profil de développement en pleine mutation et aux enjeux de plus en plus complexes. Malgré les avancées impressionnantes accomplies ces dernières décennies, les progrès en matière de développement restent inégaux. Pour maintenir le rythme de progression d'avant et remédier aux problèmes nouveaux, des efforts soutenus doivent être déployés face à des turbulences mondiales persistantes et aux changements structurels de l'économie mondiale. Certes, on s'attend à une croissance mondiale vigoureuse à court terme, mais la faiblesse persistante de la productivité et les vulnérabilités financières qui subsistent appellent des réformes de grande ampleur qui poseront les bases d'une croissance robuste à plus long terme.
9. Principal moteur d'investissement, d'innovation et d'emplois, le secteur privé doit jouer un rôle plus important dans le domaine du développement. Nous invitons la Banque mondiale, l'IFC et la MIGA à travailler étroitement ensemble pour remédier aux imperfections des marchés et des cadres réglementaires, renforcer les politiques publiques et les capacités institutionnelles, et collaborer à la mobilisation de l'investissement privé de façon à promouvoir un développement solidaire et la réduction de la pauvreté. Le Groupe de la Banque mondiale doit continuer de mobiliser des ressources privées qui contribuent à assurer la stabilité sociale, réaliser le potentiel de croissance, bâtir des infrastructures de qualité et développer le capital humain, y compris en renforçant les systèmes de santé et d'éducation, en développant davantage les compétences et en créant des emplois au niveau local. Conscients de la valeur d'une collaboration plus systématique entre les banques multilatérales de développement, nous encourageons le Groupe de la Banque mondiale à continuer de coordonner ses opérations avec celles des autres banques afin de mobiliser le maximum de financements et d'optimiser son impact sur le développement. Nous exhortons le Groupe de la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI) à renforcer davantage leur appui aux gouvernements qui cherchent à accroître la mobilisation des ressources intérieures et lutter contre les flux financiers illicites.
10. Grâce à la combinaison de ses connaissances, de ses capacités de mobilisation et de son pouvoir de levier financier, le Groupe de la Banque mondiale est particulièrement bien placé pour faire face aux défis que

pose le développement dans le monde. Nous l'encourageons à intensifier son action pour offrir des biens collectifs, aider les clients à intégrer les principes de résilience dans leurs trajectoires de croissance, et s'attaquer aux questions touchant au développement mondial que sont, entre autres, la parité hommes-femmes, le changement climatique, l'intégration régionale et les pandémies.

11. Nous notons pour nous en féliciter les progrès accomplis sur le plan de la mise en œuvre d'IDA 18, dont le niveau record de reconstitution des ressources et les initiatives innovantes offrent la possibilité de répondre aux questions les plus urgentes qui se posent sur le front du développement. L'accent accru placé par l'IDA sur la promotion de l'emploi et la transformation des économies, y compris à travers le Guichet de promotion du secteur privé, encourage les investissements dans les pays bénéficiaires des ressources de l'Association. Nous nous félicitons également de la mobilisation de l'ensemble du Groupe de la Banque mondiale dans les situations de fragilité, de conflit et de violence, particulièrement là où les crises humanitaires engendrent des souffrances et des déplacements forcés. Nous soutenons les efforts mis en œuvre par la Direction pour accroître la présence physique du Groupe dans ces régions.
12. Nous observons avec inquiétude l'accroissement des niveaux de dette publique dans les pays à faible revenu ces dernières années, et prions instamment le Groupe de la Banque mondiale et le FMI de travailler ensemble à une approche à plusieurs volets qui permettrait de réduire les facteurs de vulnérabilité à cet égard. Ces deux organisations doivent continuer à collaborer étroitement avec les pouvoirs publics pour renforcer les cadres budgétaires et les capacités de gestion de la dette, pallier le déficit de données et améliorer la transparence dans ce domaine, en travaillant avec les créanciers au besoin. Nous nous réjouissons de la publication imminente, par les deux institutions, d'un Cadre de viabilité de la dette amélioré à l'intention des pays à faible revenu, qui permettra une analyse et une évaluation plus approfondies des facteurs de vulnérabilité des pays en matière de dette publique.
13. Nous nous félicitons du Rapport d'activité sur la prise en compte systématique de la gestion des risques de catastrophe dans les opérations du Groupe de la Banque mondiale, et attendons avec intérêt la mise à jour dudit rapport dans deux ans. Nous trouvons encourageants l'engagement financier global, la répartition du portefeuille et la demande incessante d'instruments spécialisés à l'appui des politiques et d'investissements pour soutenir le renforcement de la résilience, la gestion des risques de catastrophe et les activités de redressement. Nous engageons le Groupe de la Banque mondiale à renforcer les capacités en participant à des partenariats stratégiques, y compris avec les Nations Unies, le FMI et des partenaires publics et privés, dans le but de mobiliser des fonds, de mettre au point les outils appropriés, de promouvoir la coopération Sud-Sud et de rester attentif aux besoins de clients vulnérables comme les petits États insulaires.
14. Nous accueillons favorablement la communication faite aux Gouverneurs sur la diversité hommes-femmes dans les Conseils du Groupe de la Banque mondiale. Nous soutenons les efforts incessants pour renforcer et promouvoir la diversité des sexes au sein du Conseil et sommes déterminés à travailler avec les Administrateurs dans ce sens. Nous attendons avec intérêt le rapport concernant cette activité avant les Réunions de printemps de 2019.
15. Nous apprécions l'engagement continu du Groupe de la Banque mondiale à protéger les couches les plus vulnérables de la société et promouvoir des pratiques de développement respectueuses de l'environnement. Nous attendons une mise en œuvre rigoureuse du nouveau Cadre environnemental et social, espérons que le Groupe de la Banque mondiale continuera d'assurer le suivi des recommandations du groupe de travail sur les violences sexistes.
16. La prochaine réunion du Comité du développement se tiendra Bali (Indonésie) le 13 octobre 2018.